Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_174-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION 2017_174

OBJET :

COMMISSION N°4

Signature d'une convention de remboursement des travaux de renforcement de réseaux « rue de la mousserie » à MERIGNIES

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 47

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 57

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi.

Présents :
M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6ème vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER,M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGHAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Jeannette WILLOCQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :
M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET
A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGHAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 07/08/2017
Reçu en préfecture le 07/08/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_174-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2017

Délibération 2017_174

COMMISSION N°4

Signature d'une convention de remboursement des travaux de renforcement de réseaux « rue de la Mousserie » à MERIGNIES

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral daté du 31 décembre 2015 relative à la modification des compétences de la CCPC.
Considérant que la Communauté de communes a la compétence « Exercice du pouvoir concédant en matière de distribution d'électricité ».

Considérant que la commune de MERIGNIES a pour projet les travaux de renforcement de réseau de la rue de la mousserie.

Que la commune n'ayant plus la compétence, et la CCPC ayant délégué la compétence à la FEAL, il appartient à cette dernière d'effectuer les travaux, et de percevoir la subvention du FACE.

Qu'il appartient donc à la CCPC de demander à la commune le remboursement de la participation versée pour les travaux de renforcement de réseau.

Qu'il convient donc de signer une convention entre la CCPC et la commune de MERIGNIES pour le remboursement par la commune des travaux de renforcement rue de la mousserie
Que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 12 000 € HT.
Que la part à charge de la commune sur les travaux est estimée à 22 500 €.
Qu'à cela, s'ajoutent des frais de maîtrise d'œuvre estimés à 1% du montant HT des travaux, ainsi que des frais financiers à hauteur de 0,98%, soit un total de 4 836 €.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

- d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de MERIGNIES afin d'acter le remboursement par la commune des frais liés aux travaux de renforcement de la rue de la mousserie.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES * PEVELE CAREMBAULT *